



## Employé de Maison CDD - rupture abusive

Par **DiscriParis**, le **04/10/2015** à **11:35**

Bonjour,

Mon employeur (particulier) m'a récemment mis à pied à titre conservatoire pour une faute grave que j'ai pas commise.

En effet, je suis en CDD et ils n'avaient pas d'autre choix pour se séparer de moi et ne pas me payer jusqu'au bout que d'évoquer une faute imaginaire.

Je tente de négocier car j'ai des preuves formelles qui prouvent que mon travail était très apprécié et qu'ils tentent de fabriquer cette faute non existante.

Ma question: je suis convoqué sur mon lieu de travail (le logement de mon employeur) et je n'ai pas trop envie de m'y rendre. Il s'agit d'un endroit pas très neutre et dans sans tomber dans une parano, il s'agit d'une "grande" famille disposant de moyens importants et j'ai un peu peur de leur réaction. En effet, s'ils sont capables de fabriquer des preuves, que peuvent-ils faire de plus. Est-il possible de leur demander ce RDV dans un endroit plus neutre? N'ai-je pas le choix et dois-je me rendre chez eux? Je vous remercie par avance. Cordialement.

Par **P.M.**, le **04/10/2015** à **13:21**

Bonjour,

De toute façon que vous vous rendiez ou pas à l'entretien préalable, cela n'empêcherait pas l'employeur de fabriquer des preuves, sauf que vous ne pourrez pas les connaître et vous expliquer si vous n'y allez pas...

Vous ne pouvez pas obtenir que l'entretien préalable ait lieu ailleurs mais vous pouvez exiger qu'il ne soit tenu que par une seule personne...